



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 novembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-088

OBJET : Transfert de propriété parcelle AK 191

Préfecture de l'Yonne - Service du Courrier

16 NOV. 2017

ARRIVÉE

En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 17
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 3

Le six novembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

Le ou les membres absent(s) :

Aurore BAUGE, Philippe THOMAS, Axelle BONNIN

Secrétaire de séance : Monsieur Christian VEILLAT

CONSIDÉRANT que l'article [L. 2241-1](#) du CGCT indique que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ».

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser l'élargissement du chemin de la vierge de celle il est nécessaire que la commune devienne propriétaire de la parcelle AK 191

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser ce transfert de propriété de la parcelle AK 191.
- Autoriser M. Ducroux à signer l'acte administratif relatif à ce transfert.
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout autre document nécessaire dans le cadre de ce dossier.

Compte tenu des valeurs des terrains l'avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Le Maire

Crescent MARAULT